



# Quoi de neuf

à

N° 27  
SEPTEMBRE 2018

## Pournoy la Chétive

<http://pournoychetive.onlc.fr>

Facebook : Mairie Pournoy La Chetive



Cher(e)s habitant(e)s,  
Les vacances sont terminées, arrive septembre pour la rentrée aussi bien pour les petits et les grands. C'est avec un très grand plaisir que je vous retrouve pour ce quoi de neuf, vous y trouverez toutes les actualités concernant le périscolaire, les écoles, les associations ainsi que quelques renseignements pratiques.

Je vous rappelle que le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour tout renseignement et que la Commune dispose d'un site internet et Facebook régulièrement mis à jour.

Bonne rentrée,

Cordialement,

**Madame Le Maire,**  
**Martine MICHEL**

Ecole maternelle Charles Perrault

03 87 52 59 49

Ecole élémentaire Jean de la Fontaine

03 87 52 53 05

Association des parents d'élèves

[ape57420@gmail.com](mailto:ape57420@gmail.com)

### ECOLE MATERNELLE "CHARLES PERRAULT"

Pour cette rentrée 2018/19, 37 élèves sont accueillis à l'école maternelle Charles Perrault.

**Madame CAMPERGUE Nathalie**,  
Directrice de l'école, a la charge de la classe des Petits/Grands et  
**Madame FERNANDEZ Aurore** celle de la classe des Petits/Moyens.

Elles sont assistées par **Madame GUTHOREL Martine**.

Bonne rentrée à tous !



### ECOLE ELEMENTAIRE "JEAN DE LA FONTAINE"



C'est bientôt l'heure de la rentrée scolaire et chacun s'y prépare.

Cette année, nous verrons l'ouverture d'une troisième classe et les élèves seront répartis ainsi:

**-CP avec Mme GROMANGIN**

**-CE1/2 avec Mme HIRSCH**

**-CM1/2 avec Mme SIMON**

Nous avons accueilli en musique parents et enfants le 3 septembre 2018.

Le soleil était au rendez-vous, très bonne rentrée à tous.

Centre de loisirs les " Pioponeux "

06 47 09 71 04



[periscolaire.pournoy-la-chetive@wanadoo.fr](mailto:periscolaire.pournoy-la-chetive@wanadoo.fr)

### EQUIPE D'ANIMATION CENTRE DE LOISIRS « LES PIOPONEUX »

Directrice: **Nathalie BOUR**

Animatrices: **Michèle CASADO**

**Isabelle SCHECK**



Elles sont assistées par **Martine HIRSCH**

Le centre de loisirs " les Pioponeux " est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans de notre commune et des communes extérieures.

Télécharger les programmes, les menus, les dossiers d'inscription sur le site du centre de loisirs.

<http://lespioponeux.e-monsite.com>

### CENTRE DE LOISIRS « LES PIOPONEUX » L'accueil des jours d'école

**7h30 à 8h15 :**

Accueil des enfants dans les locaux du centre de loisirs.

**Activités du matin de septembre à octobre 2018 :**

(L) pliages d'halloween, (M) construction K-NEX, (J) jeux de carte, (V) décorations d'automne.

**A 8h15 :**

Le personnel du périscolaire accompagne les enfants jusqu'à l'école élémentaire.

**11h30 à 12h45 :**

Les repas sont livrés par le Relais Vernois de Verny, les menus sont disponibles sur le site internet.

**12h45 à 13h15 :**

Activités : jeux collectifs, théâtre-mimes, chorale, .....

**13h15 :**

Le personnel du périscolaire accompagne les enfants jusqu'à l'école élémentaire.

**16h30 à 17h00 :**

Les enfants de l'école maternelle prennent leur goûter au périscolaire.

Les enfants de l'école élémentaire prennent leur goûter à l'école ou à 16h45 à leur arrivée.

(Le goûter est fourni par les parents)

**Activités du soir de septembre à octobre 2018 de 17h à 17h30 :**

(L) construction de jeux de société, (M) jeux rythmiques, (J) vivons nos émotions, (V) jeux de motricité.

(\*L (lundi), M (mardi), J (jeudi), V (vendredi))

**Pour le bon déroulement, des activités, Merci de venir chercher vos enfants à 17h ou 17h30, de 17h30 à 18h30 (activités au choix des enfants)**

**Mairie**  
**INFO**

Mairie de Pournoy la Chétive

1 place Delacour

57420 Pournoy la Chétive

Tel. 03 87 52 53 11

Fax. 03 87 52 54 86

**Horaires:**

Lundi, vendredi de 10h à 12h

Mardi de 16h à 18h

### PASSAGE PIETONS

Un agent communal de Pournoy la

Chétive assure la

traversée du passage

piéton sur la RD5 aux

heures d'entrée et de

sortie d'école.



### APE

Dimanche 7 octobre 2018, l'association des parents d'élèves (APE) de Pournoy la Chétive et Coin sur Seille organise sa traditionnelle bourse aux jouets, livres et puériculture à la salle polyvalente de Pournoy la Chétive.

Renseignements et inscriptions:

[ape57420@gmail.com](mailto:ape57420@gmail.com)

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2018/2019

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 31 août 2018		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 3 septembre 2018		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 20 octobre 2018 Reprise des cours : lundi 5 novembre 2018		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 22 décembre 2018 Reprise des cours : lundi 7 janvier 2019		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 16 février 2019 Reprise des cours : lundi 4 mars 2019	Fin des cours : samedi 9 février 2019 Reprise des cours : lundi 25 février 2019	Fin des cours : samedi 23 février 2019 Reprise des cours : lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2019 Reprise des cours : lundi 29 avril 2019	Fin des cours : samedi 6 avril 2019 Reprise des cours : mardi 23 avril 2019	Fin des cours : samedi 20 avril 2019 Reprise des cours : lundi 6 mai 2019
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2019		

## DATES DU CENTRE DE LOISIRS 2018/2019

### Vacances de la Toussaint :

ALSH du lundi 22 au vendredi 26 octobre 2018

### Vacances de Noël :

Pas d'accueil de loisirs pendant ces vacances scolaires

### Vacances de Février :

ALSH du lundi 11 au vendredi 15 février 2019

### Vacances d'Avril:

ALSH du lundi 8 au jeudi 12 avril 2019

### Vacances Été:

Vacances scolaires vendredi 5 juillet 2019 fin des cours

ALSH du lundi 8 juillet au vendredi 19 juillet 2019

ALSH du lundi 19 au vendredi 30 août 2019

## AGENDA DES MANIFESTATIONS

(2<sup>ème</sup> semestre 2018)

### Septembre:

15 et 16 Septembre: Exposition « Robert Hewins Siles de Harvard à Pournoy-La-Chétive »

### Octobre:

06 octobre: Restos du cœur  
07 octobre : Bourse aux jouets  
14 octobre: Puces des couturières  
27 octobre: Théâtre  
31 octobre: Halloween et Boom

### Novembre:

18 novembre : Concert  
25 novembre: Repas des seniors

### Décembre:

8 décembre: Téléthon  
9 décembre: Saint Nicolas



## ASSOCIATIONS

ASLC : 07 86 53 63 58

Mme Barbara BODO-MICHEL, Présidente

**Badminton : 06 24 84 41 49**

M. Michael BRENNER, Président

**Chaine de la mémoire : 06 12 35 19 72**

M. Francis PETIDEMANGE, Président

**Conseil de fabrique: 03 87 52 60 62**

M. Gérard LORBER, Président

**Couarail : 03 87 52 58 73**

Mme. Annie MARECHAL, Présidente

**Full contact: 06 30 45 55 54**

M. Thierry BECKER, President

**Gym: 06 76 97 67 53**

Mme Josiane TRESSON Présidente

**Tennis : 06 11 55 76 52**

M. Marc MATHIEU, Président

**Tir à l'arc : 06 75 98 19 18**

M. Bernard LANGENFELD, Président

Pour tous renseignements contacter les Président(e)s d'Associations



## TRANSPORTS EN COMMUN

La commune de Pournoy-la-Chétive est desservie par la ligne P101 du réseau LE MET'. Cette dernière circule du lundi au samedi à raison d'un bus toutes les 30 minutes en heures de pointe et ce, de 5h00 à 20h30. Elle circule également les dimanches et jours fériés avec des circuits proposés sur réservation uniquement.

Pour vous inscrire et réserver votre trajet, nous vous invitons à téléphoner au 0800 00 29 38 (service et appel gratuits) ou à vous connecter sur lemet.fr, rubrique « Se déplacer > Service de réservation ».

### Voyager en règle :

Pour voyager en règle, il suffit de présenter son titre de transport (ticket ou carte) devant le valideur de votre bus. Vous disposez ensuite d'une heure pour voyager comme bon vous semble sur le réseau LE MET' (bus – METTIS – TER dans les gares du périmètre urbain de Metz Métropole), y compris en correspondance et aller/retour.

Vous n'avez pas encore de titre de transport ? Votre dépositaire le plus proche Presse : 1 rue de la Belle Fontaine – Centre Commercial Leclerc à Marly vend des titres de transport LE MET'. Vous avez également la possibilité de vous connecter sur l'espace sécurisé de la boutique en ligne LE MET' pour recharger votre carte SimpliCitéS.

Besoin d'un renseignement ? Les agents commerciaux de l'Espace Mobilité vous accueillent du lundi au samedi de 8h30 à 18h30 (du 15 juillet au 14 août, ouvert du lundi au vendredi de 9h15 à 17h). Le centre de relation client est quant à lui ouvert du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 7h à 19h.



## PLANING D'OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:00							
08:30							
09:00							
09:30							
10:00	NETTOYAGE de 8h30 à 11h00				NETTOYAGE 8h30 à 11h00		
10:30			TENNIS de 10h à 12h				
11:00							
11:30							
12:00							
12:30							
13:00							
13:30							
14:00		ECOLE de 17h à 18h					
14:30							
15:00							
15:30			TENNIS de 14h à 17h				
16:00							
16:30							
17:00							
17:30	BADMINTON de 17h00 à 18h30				TENNIS de 17h00 à 18h00		
18:00							
18:30		FULL CONTACT de 18h à 19h					
19:00	TENNIS de 18h30 à 20h30						
19:30			FULL CONTACT de 19h00 à 20h00				
20:00				TENNIS de 18h à 20h			
20:30					FULL CONTACT de 18h30 à 21h00		
21:00							
21:30	BADMINTON de 20h30 à 22h30						
22:00							
22:30							
23:00							

LUNDI de 17h30 à 18h30: salle - Conseil de Parents tous les 15 jours

JEUDI de 18h à 19h: salle - COURAIL - Régularité 10 à 4 minutes 2017

## ARRETE SUR LE DEMARCHAGE A DOMICILE

(Extrait en date du juin 2018)

**Article 1 :** Toute société, entreprise individuelle ou artisanale, ou association qui démarché sur le territoire de la commune doit s'identifier en mairie, avant de commencer sa prospection. Elle devra préciser le nom et l'adresse de la société le nom des démarcheurs, la période et le motif de cette action commerciale. Une attestation de déclaration en mairie sera remise. L'accomplissement de cette formalité ne cautionne en rien la légalité du démarchage, elle est juste la preuve que la société s'est fait connaître en mairie.

**Article 2 :** Toute procédure non déclarée fera l'objet d'une interruption d'activité sur la commune. Les prospecteurs s'exposeront à une contravention, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Le Maire est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché aux endroits habituels réservés à cet effet.